



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Cheffe du Département fédéral des finances DFF  
Madame Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Bernerhof  
3003 Berne

*Courriel* : [vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)

*Fribourg, le 29 octobre 2024*

2024-966

### **Approbation des arrêtés fédéraux concernant l'introduction de l'échange international automatique de renseignements relatifs au cadre de déclaration des cryptoactifs avec les États et territoires pertinents à partir de 2026 : procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation mentionnée sous rubrique et avons l'avantage de vous communiquer notre prise de position.

Nous approuvons le projet mis en consultation dans la mesure où la mise en place d'un réseau adapté d'États partenaires aux fins de l'échange international automatique de renseignements (EAR) relatifs aux cryptoactifs est une étape nécessaire dans la mise en œuvre par la Suisse du nouveau cadre de déclaration pour l'échange international automatique de renseignements sur les cryptoactifs (CDC) et de l'accord multilatéral y relatif entre les autorités compétentes sur l'échange automatique de renseignements selon le cadre de déclaration sur les cryptoactifs (accord EAR sur les cryptoactifs). Il comble ainsi des lacunes du dispositif de transparence fiscale et garantit une égalité de traitement avec le secteur financier traditionnel.

En mettant en place un réseau adéquat d'États partenaires, la Suisse remplit ainsi ses engagements internationaux en matière de transparence fiscale, ce qui est essentiel afin de préserver la crédibilité et la réputation de sa place financière et de créer des conditions de concurrence équitables pour les prestataires suisses de services sur cryptoactifs à l'échelle mondiale.

Nous saluons également l'extension du mécanisme de contrôle de l'EAR relatifs aux comptes financiers à l'EAR relatifs aux cryptoactifs qui permet de garantir que les États partenaires respectent effectivement les prescriptions de l'OCDE en matière de confidentialité et de sécurité des données avant que la Suisse ne leur transmette des renseignements fiscaux. En outre, le mécanisme de contrôle sera simplifié et son efficacité renforcée afin de faciliter la tâche de tous les acteurs concernés.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position au sujet de l'objet susmentionné et vous prions de croire Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

*L'original de ce document est établi en version électronique*

**Copie**

—

à la Direction des finances, pour elle et le Service cantonal des contributions ;  
à la Chancellerie d'Etat.